



Pbs dans le calcul des coûts de travaux dans une copro

Par **Siberie**, le **14/10/2010** à **23:15**

Bonjour,rrnrnJe suis syndic bénévole d'une petite copropriété de 5 propriétaires. J'ai été élu lors de la dernière AG au cours de laquelle des travaux ont été votés. Ces travaux ont été réalisés et nécessitent de faire revenir une entreprise afin d'assurer la finition des travaux.rnrnEn calculant la part des travaux revenant à chacun des copropriétaires, je e suis rendu compte que l'ancien syndic s'est trompé en oubliant un propriétaire et en faisant payer un autre plus cher. Dois je rétablir l'ordre? Si le propriétaire qui se retrouve à payer les travaux de finition refuse que se passe t il?